



Besançon, le 11 septembre 2019

Questions de la CFDT pour le Comité technique du 19 septembre 2019

Madame la Présidente,

Outre les points d'ordre du jour prévus, nous vous saurions gré de bien vouloir mettre à l'ordre du jour du CT du septembre prochain les points suivants :

Pour tous les points suivants, nous souhaitons un **échancier**, car depuis le début de l'année, les annonces de groupes de travail, de dialogue social, de CT ou de CHSCT se multiplient (voir notamment Ct du 6 juin) Il nous semble nécessaire de se fixer des **priorités** en concertation entre les organisations syndicales et l'administration, dans l'intérêt de tous.

1. **Deux sujets nous semblent extrêmement importants et urgents et sont du reste totalement imbriqués : la révision concertée des fiches de postes et la prise en compte de la situation des UT**, notamment au regard de l'élaboration de leurs fiches de postes.

1.1 **Les UT souffrent particulièrement de la non-concertation pour l'élaboration de leur fiche de poste.**

Les situations de départ sont très différentes et il n'est pas concevable de faire une fiche de poste type applicable à tous en imaginant faire ainsi une harmonisation. La prise en considération des réalités de chaque département et de ses spécificités nécessite une écoute fine des agents et un travail de convergence raisonné. A titre d'exemple la question de la NBI accueil doit être traitée avec équité et selon une politique régionale compréhensible et homogène.

1.2 Nous signalons depuis plusieurs CT la confusion fiche métiers/ fiche de poste dans les lycées, aboutissant à des situations ubuesques où tout le monde est censé tout faire. La situation devrait être tout au moins clarifiée sinon totalement résolue avant le début de la campagne d'évaluation.

1.3 Les fiches de poste des agents du siège laissent également à désirer, il serait souhaitable de réfléchir également à la disparité des pratiques et donc des fiches de postes pour tendre vers une harmonisation réelle plutôt qu'en trompe-l'œil.

Les fiches de postes devraient permettre aux agents de comprendre mieux leur positionnement dans la grille RIFSEEP.

2. **Nous sollicitons un échancier pour les dossiers suivants :**

2.1 **Prioritaire selon CFDT : définition des critères et grille de répartition des moyens humains des EPLE**

2.2 **Réflexion sur des critères d'avancement en ATTP1 des agents du service général (dans le cadre du plan d'actions égalité femmes/hommes) : demande CFDT réitérée et prioritaire**

2.3 **Harmonisation des procédures notamment liées au recrutement (annoncé « en cours de finalisation » en juin)**

2.4 **Politique d'ensemble des panneaux syndicaux et salles de convivialité**

2.5 **Groupe de travail rémunération des encadrants siège (annoncé le 12/07)**

2.6 **Groupe de travail sur la carrière des militants syndicaux (annoncé « à partir de juin » en CT du 6 juin)**

2.7 Groupe de travail sur les modalités de mise en œuvre du PPCR relativement à l'obligation de carrière sur 2 grades.

2.8 Astreintes et logements de fonction.

Il est urgent au minimum de clarifier l'articulation entre le respect du règlement de temps de travail (notamment 4 semaines consécutives de non-présence au lycée l'été) et possibilité d'astreintes techniques pour répondre aux besoins des entreprises prestataires.

2.9 Indemnité kilométrique vélo

2.10 Informations sur l'avancée du dossier Pôle Viotte

2.11 Au titre du CHSCT :

- **Suite donnée aux demandes de la CFDT : visites de l'ADEME et contrôle sanitaires sur quelques sites déshydrateurs (possibilités de fournir une liste des sites intéressants)**

- Groupe de travail cahier des charges pour l'étude DU

- Demande de publications (à définir) pour les membres du CHSCT

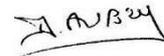
3 La CFDT sollicite des réponses sur les points suivants :

3.3 L'administration n'avait pas exclu la possibilité d'adapter les **tarifs des formations et des frais de déplacement** afin de faciliter l'accès à la formation des plus bas salaires Avez-vous une réponse à nous apporter ?

3.4 Le PV du CT de juin mentionne que le « **niveau de prestation accessoire** » accordé à chaque agent en NAS est fixé chaque année. L'est-il par la Région ou par chaque établissement ? Est-il le même dans le territoire des deux ex-Régions ?

3.5 La CFDT sollicite un **bilan statistique des attributions de CIA (siège et lycées)** : nombre d'agents bénéficiaires par tranche de lettre, montant moyen correspondant, nombre d'agents non bénéficiaires de CIA selon motif etc.

La Secrétaire de la section CFDT
du Conseil Régional



Dominique AUBRY-FRELIN